

A l'occasion du Congrès des Maires, l'Union sociale pour l'habitat et Enedis signent un accord de partenariat visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre

Lors du 103^e Congrès des Maires et des présidents d'intercommunalité de France (AMF) qui se tient en ce moment au Parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris, l'Union sociale pour l'habitat (USH) et Enedis ont signé un accord de partenariat.

Cet accord de partenariat se matérialise à travers un engagement commun portant sur :

- L'accès à la mobilité durable et en particulier, les infrastructures de recharge de véhicules électriques ;
- Le développement de la production d'électricité de source renouvelable et son autoconsommation ;
- L'accès et l'exploitation de données de consommation électriques ;
- L'accompagnement des besoins de raccordement au réseau public de distribution d'électricité pour les opérations neuves et de réhabilitation ;
- Le suivi des programmes de rénovation de colonnes montantes d'immeubles transférées en application de l'article L346 de la loi ELAN.

Le bâtiment représente près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre, juste après le secteur des transports et notamment la mobilité individuelle. La lutte contre le changement climatique et l'objectif de neutralité carbone sont au cœur des engagements de l'USH et d'Enedis. Ce partenariat national permet d'offrir des opportunités aux associations régionales de l'USH et à Enedis en région afin de contractualiser également leurs engagements en faveur de la transition écologique dans les territoires.

L'Union sociale pour l'habitat représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 593 opérateurs Hlm à travers ses cinq fédérations (la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm (Coop'Hlm), PROCIVIS UES-AP et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social). Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes Hlm afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles. En 2020, les organismes Hlm ont mis en chantier 70 500 logements neufs et logements-foyers. Ils détiennent et gèrent 4,7 millions de logements locatifs et 0,35 million de logements-foyers et logent environ 10 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont également d'importants acteurs de l'accession sociale à la propriété : 14 800 logements ont été vendus à des accédants, en secteur groupé ou en diffus. Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 82 000 salariés. **Pour en savoir plus : www.union-habitat.org**

Contacts presse : Joachim Soëtard / Sarah Cassone / Alice Delalande-Grapinet – Tél. : 01 40 75 52 56 ou 07 64 57 85 66
@UnionHlm

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 37 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20.000 Volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité. **Pour en savoir plus : www.enedis.fr**

Contact presse : Johanna Slama – johanna.slama@enedis.fr